



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20031237

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

17 FEV. 2020

Greffe

N° d'entreprise : 0401 375 013

Nom

(en entier) : **BETON DE LA LOMME**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DE LA DOLOMIE 2 - 5580 ROCHEFORT**

**Objet de l'acte : DIVERS - DESIGNATION REPRESENTANT PERMANENT PRINCIPAL &
REPRESENTANT PERMANENT SUPPLEANT**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2020

A l'unanimité, le conseil d'administration décide que Monsieur Jean-Marc Lessire peut, dans le cadre de sa délégation journalière valablement conclure et signer au nom et pour le compte de la Société tout contrat jusqu'à maximum 200.000,00 € (deux cent mille euros)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2020

L'assemblée décide, à l'unanimité, de désigner en qualité de représentant permanent principal de LUMNA SRL, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0890.068.733, administrateur-délégué, Monsieur Geoffroy DUBOIS, et ce, avec effet au 1er janvier 2020.

Madame Anne-France DUBOIS est désignée représentant permanent suppléant de LUMNA SRL avec effet au 1er janvier 2020.

Pour extraits conformes
GEOFFROY DUBOIS,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).